

Propreté urbaine	
Agent d'entretien du domaine public	
Cadre statutaire	Catégorie : C
	Filière : Technique
	Cadre d'emploi : Adjoints techniques territoriaux (catégorie C, filière Technique)

MISSION	
Définition	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer les opérations de nettoyage des voiries et des espaces publics
Conditions d'exercice Contraintes spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Ville de Bayeux Travail à l'extérieur par tous les temps, seul ou en équipe Horaires d'amplitude variable (obligations de service public) Station debout prolongée, fréquente ; manipulation de petites charges et de produits pouvant être toxiques Port de vêtements professionnels Le port d'accessoires de protection et des équipements de protection individuelle est obligatoire Peut être de permanence pour assurer une continuité de service Utilisation d'engin de nettoyage mécanisé (balayeuse, laveuse)
Relations fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Administrés ou personnes fréquentant les espaces publics de la commune Elu adjoint aux travaux, direction des services techniques
Activités	
Principales	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'opérations d'entretien et de maintenance Nettoyement des voies, espaces publics et ouvrages d'art Constat et alerte de l'état de la propreté des espaces publics et sensibilisation des usagers Médiation et relations à l'usager
Spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
Ponctuelles	<ul style="list-style-type: none"> Interventions spécifiques sur des incidents ou des sinistres
Compétences	
Savoir	Savoirs socioprofessionnels <ul style="list-style-type: none"> Techniques manuelles ou mécanisées de balayage et lavage Outils manuels et mécaniques de vidage, de balayage et nettoyage Utilisation des produits d'entretien, de désinfection et de débouchage Techniques de traitement des tags Techniques de base de connaissance des déchets Procédures courantes de travaux sur la voie publique Notions du code de la route Techniques de dépollution ou de dilution (absorbants) Infractions aux dispositions du code de la santé publique et du code de l'environnement
	Savoirs généraux <ul style="list-style-type: none"> Procédures d'alerte et de secours Outils d'information et de sensibilisation Techniques de médiation
Savoir-faire	Nettoyement des voies, espaces publics et ouvrages d'art <ul style="list-style-type: none"> Nettoyer par balayage manuel ou mécanisé Laver les surfaces Nettoyer les sanitaires publics

	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever mécaniquement ou manuellement les déjections canines et les pollutions de l'espace public • Entretien des canisites • Approvisionner les distributeurs de canisites • Vider et nettoyer les corbeilles à papier et canines • Enlever les déchets (dépôts sauvages, encombrants, sacs, etc.) • Ramasser les feuilles mortes • Désherber manuellement ou mécaniquement la voirie • Déneiger, selon le plan de voirie hivernale, les voies de circulation et les trottoirs des services publics • Mettre en place de l'absorbant sur les pollutions de surface • Enlever l'affichage sauvage <p>Constat et alerte de l'état de la propreté des espaces publics et sensibilisation des usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Surveiller et alerter de la présence de dépôts sauvages • Repérer les pollutions ou dégradations des espaces publics • Observer les lieux d'implantation des corbeilles à papier et vérifier leur adéquation aux besoins du public • Rendre compte à sa hiérarchie des dégâts constatés sur le secteur • Prendre l'initiative d'une intervention de premier niveau à titre préventif ou curatif
Savoir-être	<p>Médiation et relations à l'usager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer la population des règles de propreté, de tri sélectif et d'hygiène sur la voie publique et de savoir-vivre • Prévenir et contrôler les incivilités de l'espace public : dépôts d'encombrants, affichage sauvage, ramassage des déjections canines • Réparer ou alerter sa hiérarchie pour coordonner les actions de réparation des dégradations
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire du permis B (permis C recommandé) • Vaccination à jour